

COMMUNAUTE DE COMMUNES « **SAVE & GARONNE** »

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du 18 février 2010, à 18h30

(A la salle de la cantine du groupe scolaire de Saint-Paul-sur-Save)

-oOo-

L'An **Deux Mille Dix** et le **18 février** à **18 h 30**, à la salle de la cantine du Groupe Scolaire de Saint-Paul-sur-Save, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes **SAVE & GARONNE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur **ANDRE Rémy**.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GADEA.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs : ESPIE - BOURGES - LAGORCE - SANDREAU - FRAPECH - ANDRE - LACOME - VOLTO - KACZMAREK - NADALIN - BOISSE - DELMAS - SAINT-PAUL A. - JANER - ARRECGROS - CAMPOS - BROQUA (suppléant de M. MARTIN) - BAVIERE (suppléante de M. VACCARI) - LASALLE - TRECCANI - MARTY - LARROUX - TAGNERES - VERSAPUECH - SANCHEZ - CAUMONT - AZEMA (suppléant de M. SENTOURE) - PAVAN - OUSTRI - NEBOUT - BOISSIERES - GADEA - RICHE.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs : ROUJEAN - RANNOU - SCHIELE - GAUBERT - BUSQUE - MARTIN - VACCARI - BENTANAX - SENTOURE - BUTTO C. - BUTTO P.- LEONARD.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

-oOo-

Monsieur le Président ouvre la séance et propose tout d'abord que le compte-rendu du **21 janvier 2010** soit approuvé par le Conseil Communautaire.

Après discussion, les membres du Conseil Communautaire décident d'adopter le compte-rendu du 21 janvier 2010 à 32 voix Pour et 1 abstention (Jean-Michel BROQUA).

-oOo-

Madame Nathalie **GADEA** est nommée secrétaire de séance.

Monsieur **ANDRE** rappelle l'Ordre du jour :

I. FINANCES (Jean BOISSIERES)

1. Débat d'Orientation Budgétaire.
2. Convention de fonds de concours pour les travaux de trottoirs situés sur les Allées Alsace Lorraine à Grenade-sur-Garonne.

II. INFORMATIONS/DIVERS (Rémy ANDRE)

3. Présentation des décisions n°01 à n°10 / 2010.

Monsieur **ANDRE** propose ensuite d'ajouter les points suivants en additif au conseil communautaire :

I. FINANCES (Jean BOISSIERES)

4. Clôture du Budget annexe des zones économiques de Ondes.

III. AGENDA 21 (Marie-Thérèse TRECCANI)

5. Approbation du « Diagnostic du territoire au regard du développement durable » réalisé dans le cadre de l'Agenda 21.

-oOo-

I. FINANCES (Jean **BOISSIERES**).

1. Débat d'Orientation Budgétaire. (Voir annexe)

Chaque Vice-président présente en diaporama les orientations budgétaires de son secteur pour l'année 2010.

➤ Agriculture et nouvelles filières agricoles (Jean **ARRECGROS**):

Monsieur **TAGNERES** demande combien d'hectares sont concernés par l'acquisition de terres agricoles et combien d'emplois seront créés.

En réponse, Monsieur **ARRECGROS** indique que l'activité est pourvoyeuse d'emplois et que les modules seraient d'une superficie comprise entre 2 et 7 hectares par maraîcher.

Il ajoute que les prix ne sont pas fixés à ce jour mais la collectivité travaillera avec la SAFER, les terres devant être de qualité.

Monsieur **ANDRE** indique que 70 à 90 hectares de terres agricoles sont concernés à plus long terme. Il ajoute qu'il convient de définir le calibrage des parcelles, soit 7 ha de pleins champs soit 3 ha de serres. Il précise également qu'une dizaine d'exploitants sont concernés et entre 20 et 50 emplois sont en jeu.

Monsieur **SANCHEZ** indique que le prix varie entre 4 500 € et 6 000 € l'hectare selon l'expérience.

Monsieur **ANDRE** précise que le territoire était déjà marqué par cette identité maraîchère forte mais il est intéressant d'obtenir une labellisation.

➤ Tourisme (Jean-Louis **FRAPECH**):

Monsieur **LACOME** demande quelles sont les possibilités de subventions dans le cadre du Pays Tolosan concernant le projet de balisage des sentiers de randonnées.

En réponse, Monsieur **FRAPECH** indique que la Collectivité n'aura pas de subvention dans le cadre du Pays Tolosan.

➤ Aménagement de l'Espace (André **SAINT-PAUL**):

Madame **VOLTO** indique qu'une question récurrente reste la problématique foncière. Elle ajoute qu'il faut donc s'interroger sur la création d'un établissement public foncier.

Monsieur **SAINT-PAUL** rappelle aux membres du Conseil communautaire que l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Etat n'a pas été validé.

Madame **VOLTO** reconnaît que la Communauté Urbaine ne participant pas, l'EPF d'Etat ne pouvait donc pas aboutir.

Monsieur **ANDRE** indique que le Schéma Territorial d'Infrastructure Economique (STIE) définit les grands secteurs de développement économique (restitution le 25 février 2010 au Pays Tolosan).

Monsieur **LACOME** fait une remarque sur l'étude des déplacements doux : l'enveloppe allouée semble insuffisante compte tenu de l'expérience du plan de déplacements de Grenade-sur-Garonne. Il ajoute qu'il faut utiliser les études existantes (de Grenade-sur-Garonne et du Conseil Général de la Haute-Garonne).

➤ Voirie (Yves **VERSAPUECH**):

Monsieur **LASSALE** souhaiterait que le Service « Voirie » de la Communauté de Communes réponde aux entreprises qui demandent des autorisations de travaux et qu'ils se déplacent afin de vérifier les travaux effectués.

Monsieur **BOISSE** demande des précisions concernant les deux voies intercommunales (voie de desserte de la base de loisirs de Bouconne et voie de desserte de la crèche intercommunale de Bretx).

Madame **VOLTO** souhaiterait que ces projets soient étalés sur plusieurs années.

En réponse, Monsieur **VERSAPUECH** et Monsieur **ANDRE** soulignent les difficultés de réalisation sur le plan opérationnel (les travaux sur la commune de Bretx doivent être réalisés concomitamment à ceux du Conseil général de la Haute-Garonne).

Monsieur **TAGNERES** s'interroge sur la manière dont la collectivité va concilier la logique du « pool routier » et une vraie gestion intercommunale du réseau.

En réponse, Monsieur **VERSAPUECH** indique que ce sera précisément le travail de la prochaine commission « voirie ».

Madame **VOLTO** ajoute que le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne souhaite maintenir une répartition du pool routier par commune.

➤ Grands projets (Roger **MARTY**):

Projet de création d'un équipement aquatique.

Monsieur **LACOME** demande s'il serait possible de disposer d'une co-maîtrise d'ouvrage.

Madame **VOLTO** indique qu'un EPCI doit être à l'initiative du projet et être maître d'ouvrage mais il est possible d'associer d'autres EPCI du Pays Tolosan.

Selon Monsieur **TAGNERES**, la masse salariale évaluée à 450 000 € pour la gestion d'un tel équipement paraît élevée.

Madame **VOLTO** précise que ce chiffre devra être affiné. Les estimations sont issues de l'étude réalisée par la Communauté de Communes de Villemur-sur-Tarn.

Monsieur **ANDRE** ajoute que le nombre de salariés est fonction du nombre d'heures d'ouverture.

➤ Arbitrages / Notes d'opportunité (Jean **BOISSIERES**):

Monsieur **BOISSIERES** informe les délégués communautaires qu'un excédent de 600 000 € se dégage du budget « Ordures ménagères ». Il n'y a donc pas de difficulté particulière pour la prise en compte des notes d'opportunité de ce secteur. Il ajoute qu'il est aussi possible de sécuriser le budget (par des dépenses imprévues) et d'envisager une baisse de la TEOM.

Concernant l'économie, au vu du budget « économie », il sera possible de prendre en charge la note d'opportunité relative au budget annexe de Grenade et au budget général (« Achèvement de l'aménagement des ZAC Proxima et Grenade Sud »).

Monsieur **BOISSIERES** indique qu'il faut envisager des arbitrages concernant les autres notes d'opportunité compte tenu des besoins de financement en fonctionnement (88 850 €) et en investissement (1 208 446 €).

Il ajoute que la collectivité atteint une vitesse de croisière avec les compétences développées à ce jour en cohérence avec les ressources propres. Il convient d'envisager de créer des richesses supplémentaires pour aller plus loin.

Monsieur **VERSAPUECH** fait les propositions suivantes :

Concernant les trottoirs, il propose de répartir le coût de 375 000 € sur 2 années : 195 000 € en 2010 et 180 000 € en 2011.

Pour ce qui est du diagnostic « trottoirs », il propose de répartir le coût de 13 000 € sur 2 années : 6 500 € en 2010 et 6 500 € en 2011.

Quant au diagnostic « ouvrages d'art » (25 ponts concernés), il propose de répartir le coût sur 2 années : 25 000 € en 2010 et 5 000 € en 2011.

Concernant le service « déchets », Monsieur **BOISSIERES** fait les propositions suivantes sur une année :

- baisser la TEOM
- sécuriser le budget grâce aux dépenses imprévues
- faire supporter au service « ordures ménagères » des frais de structure pour rechercher une vérité des coûts (frais de bâtiments, frais de gestion générale/comptable/des ressources humaines).

Monsieur **LAGORCE** salue la performance du service « ordures ménagères » compte tenu de l'excédent dégagé depuis 2 années (en ayant renouvelé le parc de véhicules). Il souligne, toutefois, la nécessité d'accélérer le rythme de vidage des colonnes de tri.

Monsieur **ANDRE** informe les délégués communautaires qu'un rendez-vous aura prochainement lieu avec DECOSET à ce sujet.

Monsieur **BOISSIERES** indique qu'il faudra organiser un groupe de travail concernant le projet d'extension des services techniques avec Yves **VERSAPUECH** et Christian **OUSTRI** afin d'introduire une programmation pluriannuelle.

Il note les efforts internes importants qui ont été effectués (en faveur du matériel et des équipements des services techniques) et indique à cet effet qu'il serait bien d'en faire en direction des administrés.

Monsieur **BOISSIERES** indique qu'il est nécessaire d'étudier la part de l'emprunt pour financer les notes d'opportunité.

Ainsi, sur la voirie, il convient d'identifier à terme une annuité « pool + trottoirs » à environ 50 000 € (rythme de croisière de la dette).

Monsieur **BOISSIERES** souligne également l'éventualité d'avoir recours à un emprunt sur 15 ans pour le financement des deux grands projets (voie de desserte de la base de loisirs de Bouconne et voie de desserte de la crèche intercommunale de Bretx). Il précise toutefois que l'expérience ne peut être reproduite puisque ces projets sont intégralement supportés par la Communauté de Communes Save et Garonne.

Monsieur **BOISSIERES** propose de mener une réflexion à partir du pool routier actuel : un « pot commun » d'environ 25% serait significatif.

Concernant l'achat de foncier (80 000 €), il suggère la possibilité de proposer des locations aux maraîchers.

Monsieur **ARREGROS** rejoint les propos de Monsieur **BOISSIERES**, la SAFER ayant un rôle à jouer et des subventions peuvent être allouées.

Monsieur **ANDRE** remercie chaque Vice-président pour le travail effectué et indique la nécessité de consolider les compétences de la Communauté de Communes.

2. Conventions fonds de concours pour les travaux de trottoirs situés sur les Allées Alsace Lorraine à Grenade.

Monsieur **BOISSIERES** rappelle que la compétence « voirie » figure dans les statuts de la Communauté de Communes SAVE et GARONNE. Celle-ci est en charge des travaux de voirie sur les routes communales. Une partie de ces travaux est subventionnée par le Conseil Général de la Haute-Garonne au titre du pool routier ; une autre partie concerne des travaux de trottoirs pour lesquels une demande de subvention spécifique doit être déposée auprès du Conseil Général au titre de l'édiilité.

Aussi, lors du vote du Budget Primitif 2009, des crédits supplémentaires ont été prévus, au-delà du pool routier des communes, pour un montant de 450 000 € pour le financement spécifique des travaux de trottoirs. Cette opération budgétaire s'équilibre par le Fonds de Compensation de la TVA, la subvention au titre de l'édilité du Conseil Général, les fonds propres de la Communauté de Communes Save et Garonne et un fonds de concours communal.

Monsieur **BOISSIERES** propose d'instaurer, entre la commune de Grenade-sur-Garonne et la Communauté de Communes Save et Garonne, un fonds de concours pour les travaux de trottoirs sur les Allées Alsace Lorraine pour un montant de **19 995 €**.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de fonds de concours avec la Commune de Grenade-sur-Garonne pour les travaux de trottoirs situés sur les Allées Alsace Lorraine, pour un montant de **19 995 €**.

3. Clôture du Budget annexe des zones économiques de Ondes.

Monsieur **BOISSERES** propose au Conseil Communautaire de procéder à la clôture du budget annexe des zones économiques de Ondes.

Il précise que cette clôture comptable n'implique pas la fin des zones économiques concernées.

Ainsi, les charges relatives à ces dernières (travaux ultérieurs d'infrastructures - hors aménagement -, remboursement des emprunts, amortissements) seront réglées par le biais du budget général, sur le service « économie ».

Par ailleurs, les investissements figurant en balance de ces budgets seront intégrés à celle du budget général par des écritures d'ordre non budgétaires, passées par le comptable public de la Trésorerie de Grenade.

Les recettes potentielles ultérieures (du foncier reste à céder) seront versées au budget général.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité de procéder à la clôture du budget annexe des zones économiques de Ondes.

II. AGENDA 21 (Marie-Thérèse TRECCANI).

4. Approbation du « Diagnostic du territoire au regard du développement durable » réalisé dans le cadre de l'Agenda 21.

Madame **TRECCANI** informe les membres du Conseil communautaire qu'afin de mesurer l'impact de son futur plan d'actions, toute démarche Agenda 21 doit démarrer par un diagnostic du territoire : celui-ci constitue une sorte de « point 0 » à partir duquel on peut mesurer les évolutions qui seront apportées par les actions.

Elle indique que le diagnostic de Save & Garonne a été réalisé en interne au cours de l'année 2009. Il est basé essentiellement sur :

- les études existantes menées depuis 2005 sur le territoire
- les entretiens réalisés avec les maires ou premiers adjoints des communes
- des informations recueillies spécialement pour cette étude.

Certains partenaires institutionnels et prestataires de la Communauté de communes Save & Garonne (bureaux d'études) souhaitent consulter ce document : il est donc doit être validé par le Conseil communautaire avant sa diffusion publique.

Madame **TRECCANI** rappelle qu'une édition sur papier a été envoyée à chaque délégué communautaire le 28 janvier dernier, avec la demande d'y faire toutes les modifications nécessaires avant le 10 février.

Ce délai étant passé, il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le diagnostic.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'approuver le diagnostic du territoire au regard du développement durable » réalisé dans le cadre de l'Agenda 21, tel que présenté.

III. INFORMATIONS/DIVERS (Rémy ANDRE).

5. Présentation des décisions n°01 à n°10/ 2010.

Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la **délibération du 10 avril 2008**, du Conseil Communautaire Save & Garonne donnant délégation de pouvoir au Président (Article L 5211-10 et L 2122-22 DU C.G.C.T).

DECISIONS	DATE	OBJET												
N°01/2010	14/01/2010	<p>Décide d'affermir les tranches conditionnelles n°1 « Finalisation du foncier disponible » et n°2 « Mise en place et suivi de groupes de travail par "domaine d'activités" » prévues par la convention de prestation d'accompagnement dans le cadre du projet d'un pôle cheval signée avec le bureau d'études IPIC CONCEPT (La Coste – 12390 RIGNAC).</p> <p>Le coût des prestations des tranches conditionnelles n°1 et 2 est le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de jours</th> <th>Prix H.T.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranche conditionnelle N°1</td> <td>3</td> <td>1350 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle N°2</td> <td>19</td> <td>8 550,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>9 900 € H.T.</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de jours	Prix H.T.	Tranche conditionnelle N°1	3	1350 €	Tranche conditionnelle N°2	19	8 550,00 €			9 900 € H.T.
	Nombre de jours	Prix H.T.												
Tranche conditionnelle N°1	3	1350 €												
Tranche conditionnelle N°2	19	8 550,00 €												
		9 900 € H.T.												
N°05/2010	18/01/2010	<p>Signature d'un avenant n°3 au marché public de travaux relatif à l'aménagement des Allées Alsace Lorraine à Grenade-sur-Garonne, avec l'entreprise EIFPAGE Travaux Publics Sud-Ouest – GARONNE-AVEYRON pour une diminution des quantités mise en œuvre.</p> <p>Le montant de l'avenant en moins value n°3 est de : - 690,73 € H.T.</p> <p>Le montant du marché initial est de 340 382,50 € H.T. (pour rappel)</p> <p>Le montant de l'avenant n°2 est de 20 387,18 € H.T. (pour rappel)</p> <p>Le montant du marché est porté à 360 078,95 € H.T. soit 430 654,42 € T.T.C.</p>												
N°06/2010	18/01/2010	<p>Signature d'un avenant n°1 au marché de prestations et de services relatif à la mission de coordination et de protection en matière de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour des travaux situés rue Joseph Bon à Merville, avec l'entreprise DEKRA Conseil HSE (NORISKO COORDINATION SNC) sise 34 / 36 rue Alphonse Pluchet – 92225 BAGNEUX.</p> <p>L'avenant n°1 au marché a pour objet la modification de la dénomination de l'établissement titulaire du marché.</p> <p>Ainsi, l'entreprise titulaire du marché NORISKO COORDINATION SNC se dénomme DEKRA Conseil HSE, depuis le 08 juin 2009.</p> <p>Le numéro de Siret de l'établissement reste toutefois inchangé.</p>												
N°07/2010	18/01/2010	<p>Signature d'un avenant à la convention de formation établie le 06 mars 2009 en faveur de l'Association de la Crèche « Citronelle » de Grenade-sur-Garonne, avec l'organisme de formation Sylvie JUIGNET, domicilié 32 rue des Augustins – 82000 MONTAUBAN.</p> <p>L'avenant a pour objectif de transférer la convention de formation établie le 06 mars 2009 en faveur de l'Association de la Crèche « Citronelle » de Grenade-sur-Garonne à la Communauté de Communes Save et Garonne à compter du 1^{er} décembre 2009 et selon les conditions décrites dans l'avenant.</p> <p>La formation se déroulera sur 15 jours, soit 22h30 sur la période 2009 à 2011.</p> <p>La Communauté de Communes Save et Garonne règlera, à compter du 1^{er} décembre 2009, à Sylvie JUIGNET le taux horaire fixé, soit 180 € multiplié par le nombre d'heures de formation réalisées.</p>												

N°08/2010	18/01/2010	Signature d'un avenant à la convention « animation » établie le 18 novembre 2009 en faveur de l'Association Fédératrice des Collectifs Petite Enfance en Save et Garonne, avec l' Association Gymnastique Volontaire de Bretx , domiciliée chez Melle ROUDAUT Catherine – lot Las Pradassos – Route de Launac – 31530 BRETX. L'avenant a pour objectif de transférer la convention « animation » établie le 18 novembre 2009 en faveur de l'Association Fédératrice des Collectifs Petite Enfance en Save et Garonne à la Communauté de Communes Save et Garonne à compter du 1^{er} décembre 2009 et selon les conditions décrites dans l'avenant. La Communauté de Communes Save et Garonne s'acquittera du paiement de la prestation à compter du 1^{er} décembre 2009 . Le coût total de cette prestation étant de 570 € .												
N°09/2010	25/01/2010	Marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une solution de consultation des données cadastrales numérisées de la DGI et d'informations géographiques pour le compte de la Communauté de Communes Save et Garonne et de ses communes membres, avec l'entreprise SOGEFI (1 rue François Antic – 82 200 MOISSAC). Le coût de l'acquisition de ce logiciel est de 22 075 € H.T. , soit 26 401,70 € T.T.C. Le paiement sera réparti sur 5 années , soit en 2010 9 075 € H.T. et les autres années 3 250 € H.T.												
N°10/2010	25/01/2010	Décision d'ouverture de la Crèche « Les Marmousets » en régie au 1^{er} décembre 2009 . Reprise en régie directe de l'établissement d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans « Les Marmousets » sis Impasse Georges Brassens 31330 MERVILLE, pour accueillir 30 enfants de manière régulière et occasionnelle à compter du 1^{er} décembre 2009 . L'établissement propose les prestations suivantes : accueil régulier et occasionnel. Ses locaux répondent aux objectifs et aux conditions définis à l'article R2324-28 du Code de la Santé Publique. Il est ouvert 5 jours sur 7 (sauf jours de fêtes et jours fériés), de 7h30 à 18h45 . L'établissement se compose ainsi : <table data-bbox="986 1249 1436 1429" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">2</td> <td>Educateurs de jeunes enfants</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Auxiliaire de Puériculture</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Agents</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Médecin</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Infirmier</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Educateurs spécialisés</td> </tr> </table>	2	Educateurs de jeunes enfants	1	Auxiliaire de Puériculture	8	Agents	2	Médecin	1	Infirmier	2	Educateurs spécialisés
2	Educateurs de jeunes enfants													
1	Auxiliaire de Puériculture													
8	Agents													
2	Médecin													
1	Infirmier													
2	Educateurs spécialisés													

Monsieur **VERSAPUECH** remercie les services pour le travail effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les présents et lève la séance.

Fait à Grenade le 16 février 2010.